

# Concept de protection Meeting en salle Biel/Bienne Athletics 2022

## En bref

Seules les personnes **en bonne santé** et ne présentant **aucun symptôme** peuvent participer à la compétition.

Le **port du masque est obligatoire**.

Des **exceptions** sont prévues :

- **Pour manger ; en position assise et aussi brièvement que possible.**
- **Pendant la compétition.**

**L'obligation de porter un masque s'applique notamment aussi sur la galerie et dans la callroom.** Nous recommandons en outre d'également porter le masque entre les essais dans les disciplines techniques.

Nous conseillons de **faire l'échauffement à l'extérieur**, où le port du masque n'est pas obligatoire.

**L'accès à la salle ne peut se faire que par le foyer. Le foyer et le sous-sol ne peuvent être utilisés que par les participants. Il reste cependant bien entendu possible de se rendre aux toilettes ou à l'entrée/sortie.**

L'accès n'est autorisé qu'aux personnes pouvant présenter le certificat correspondant :

## Participants

Age	Certificat	Masque obligatoire
<16	3G	Oui, excepté pendant le sport et pour se ravitailler (assis)
≥16	2G+	Oui, excepté pendant le sport et pour se ravitailler (assis)
Swiss Olympic (Talent) Card*	3G	Oui, excepté pendant le sport et pour se ravitailler (assis)

\* Swiss Olympic Card Or/Argent/Bronze/Elite et Swiss Olympic Talent Card National/Regional

## Coachs, accompagnateurs et personnel

Age	Certificat	Masque obligatoire
<7	Aucun	Non
≥7, <12	Aucun	Oui, excepté pour se ravitailler (assis)
≥12, <16	3G	Oui, excepté pour se ravitailler (assis)
≥16	2G	Oui, excepté pour se ravitailler (assis)

Attention : la capacité des tribunes est malheureusement réduite cette année. Bien qu'il n'y ait pas de restriction de personnes, nous recommandons à tous de minimiser leur présence dans la salle.

## Les détails

Principe (art. 4) : chaque personne respecte les **recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)** en matière d'hygiène et de comportement dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. Cela signifie entre autres que les personnes qui ne se sentent pas en bonne santé et/ou présentent des symptômes n'osent pas se rendre à Macolin.

**Contrôle des certificats** : le contrôle des certificats a lieu à l'extérieur, devant l'entrée du foyer. Les personnes qui remplissent les conditions ci-dessus reçoivent un tampon apposé sur leur poignet, en fonction de leur motif de participation (participant-e-s ou coachs/proches/aides). Celui-ci fait office de justificatif d'accès.

Les participants qui bénéficient de la réglementation d'exception pour les cadres et qui ne remplissent pas les conditions 2G+ reçoivent un marquage supplémentaire qui permet de les distinguer lors de la restauration.

En tant que **manifestation à l'intérieur**, l'accès est limité aux personnes munies d'un certificat de vaccination ou de guérison (valable à partir de 16 ans ; art. 3a).

Les **attestations de dispense** de port de masque (art. 6.2 b / art. 5.1 b) ne sont **pas acceptées**, pour des raisons d'application de la règle. Il en va de même pour les **certificats d'exemption** à la vaccination (art. 3 d) et les certificats attestant de l'incapacité à se faire vacciner (art. 3a 4).

**Accès** : Seules les personnes en mesure de présenter le tampon correspondant du contrôle des certificats sont autorisées à entrer. L'entrée et la sortie de la salle se font exclusivement par la porte inférieure du foyer. Toutes les autres portes ne doivent être utilisées qu'en cas d'urgence.

Toute personne présente dans la salle doit porter un masque facial à tout moment (art. 6). Sont exemptés de cette obligation les participants sur le terrain de compétition. Le masque peut aussi être retiré brièvement pour se restaurer en position assise (art. 6 al. 2 h). La galerie et la callroom ne font explicitement pas partie de la zone de compétition. Cela signifie que le masque doit également y être porté.

**Mise en application** : tous les aides doivent faire remarquer aux personnes enfreignant ces règles leur comportement incorrect. Celui qui ne respecte pas, de manière répétée, les dispositions de l'OFSP, de l'OFSPPO ou du présent concept de protection sera exclu de la salle par une personne du CO.

**Aucune donnée de contact** ne sera collectée. Des statistiques anonymes seront effectuées sur les personnes de plus de 16 ans qui remplissent que les conditions 3G (exception selon l'art. 20, al. 3 a 1).

**Formation des contrôleurs** : les contrôleurs lisent le présent concept de protection à l'avance et se familiarisent avec les tableaux ci-dessus. Ils seront en outre introduits le matin-même à l'utilisation de l'application Covid Check et au contrôle des pièces d'identité (pièces d'identité avec photo, Swiss Olympic (Talent) Cards).

La salle est dotée d'une **ventilation efficace** (art. 20, al. 2 c). Des **produits de désinfection** sont à disposition à différents endroits. Les spectateurs sont régulièrement informés sur le concept de protection par des annonces du speaker. Des **affiches** attirent également l'attention sur les mesures à respecter.

Personne responsable : Reto Fahrni, hallenmeeting@biel-bienne-athletics.ch